



# Commune de Curtilles

## Municipalité

**Préavis no 2022-04**  
**au Conseil général du 23 juin 2022**

**Rénovation de la Place de jeux**



Curtilles, le 07.06.2022

# Table des matières

1	Préambule et historique	page 2
2	L'utilité d'une place de jeux à Curtilles	page 3
3	Intégration dans le PACom	page 3
4	Propositions du groupe de travail	page 3
5	Coût et financement	page 6
6	Conclusions	page 7

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1) Préambule et historique :

En 1994, il y a près de 30 ans, la place de jeux actuelle a été construite au centre du village devant l'ancien collège sur la parcelle 201 appartenant à la commune.

Au fil des années, la place de jeux a été entretenue, toutefois aujourd'hui, l'ensemble des jeux n'est plus conforme aux normes de sécurité du Bureau de prévoyance des accidents (BPA). En 2019, la Municipalité a dû démonter la balançoire, car l'état de sa structure en bois ne permettait plus assurer la sécurité des enfants qui l'utilisaient. D'autres engins sont actuellement dans un état qui nécessitera prochainement leur démontage.

Il n'y a pas eu de remplacement de la balançoire en 2019, ni d'ajout d'autres engins, car lors du Conseil du 21.06.2018, dans le Préavis 2018-06, statuant sur la rénovation du Café Fédéral, la construction et le financement d'une nouvelle place de jeux était prévue sur le terrain communal jouxtant notre établissement public (il reste un solde de CHF 141'000 du financement de la rénovation du Café).

Dans le cadre des réflexions autour de cette nouvelle place de jeux, un groupe de travail, piloté dans un premier temps par M. Eric Binggeli, alors Syndic, puis par M. Frédéric Cand, Municipal, a été constitué sur appel de la Municipalité. Ses membres sont : Mmes Agazzi Eline, Bula Béatrice, De Weck Charlotte et M. Falk Diego. Dans un premier temps, leurs travaux se sont orientés vers la solution de cette nouvelle place de jeux vers le Café Fédéral.

Une discussion menée durant le point des Divers du Conseil Général du 14.10.2021 et un sondage informel mené à cette occasion, a illustré par un avis consultatif unanime que le déplacement de la place de jeux n'était pas le souhait des membres du Conseil.

Une rénovation de la place de jeux actuelle à l'emplacement « historique » vers le Collège était donc à privilégier. Dès lors, le groupe de travail a concentré ses investigations sur l'emplacement actuel pour la place de jeux et c'est pour cette raison que c'est cette solution de rénovation complète qui est développée dans le présent Préavis.

## **2) L'utilité d'une place de jeux à Curtilles**

Selon un état au 31.05.2022, 118 des 300 habitants de Curtilles, soit près de 40 %, vivent dans une famille réunissant les 40 enfants du village âgés de 0 à 15 ans, dont 13 grands-parents qui vivent aussi au village.

Disposer d'une place de jeux à Curtilles est dès lors entièrement légitime en lien avec le rôle social et d'espace de rencontre pour ces enfants et familles dans un esprit intergénérationnel. Mais un tel espace est aussi essentiel du point de vue de la santé physique et des apprentissages de mobilité multiple pour les futures générations que cela représente.

L'utilité de la mise à neuf par une rénovation complète de la place de jeux est par conséquent indéniable et une nécessité qui ne peut plus être différée.

## **3) Intégration dans le PACom (Plan d'affectation communal)**

Après l'acceptation du PACom le 24.06.2021 par le Conseil Général, le Département général du territoire et du logement (DGTL) a décrété que la parcelle 201, emplacement de la place de jeux actuelle, devait être affectée en Zone agricole, zone incompatible avec la construction ou même la rénovation d'une place de jeux.

Une négociation fructueuse avec la DGTL, menée par la Municipalité fin 2021 a heureusement permis d'atténuer la mesure par un maintien de la parcelle 201 en Zone affectée à des besoins publics selon l'art 15 LAT, avec toutefois une restriction qui est libellé comme suite dans le nouveau Règlement du PACom :

« Seuls les équipements suivants seront admis :

- aménagement d'un arrêt de bus ;
- réfection et extension de la place de jeux ;
- aménagement d'une zone de détente et de rencontre ;
- surface libre utilisée pour les manifestations (1er août et autres) ».

Cette parcelle communale (située encore en zone constructible dans le Plan actuel, datant de 1997) ne pourra ainsi plus être valorisée à l'avenir pour une autre utilisation. La modernisation de notre place de jeux et de rencontre prend ainsi encore une autre dimension, celle de la valorisation unique de ce terrain communal.

## **4) Propositions du groupe de travail**

### **a) Motivation des choix :**

D'emblée, les investigations du groupe de travail se sont dirigées vers une utilisation plus large de cette place que par les seuls enfants de moins de 15 ans, mais aussi par des enfants plus grands ou même des adultes.

Un autre point important dans les choix était centré sur une approche respectueuse de l'environnement dans le choix de nouveau jeux et des revêtements nécessaires.

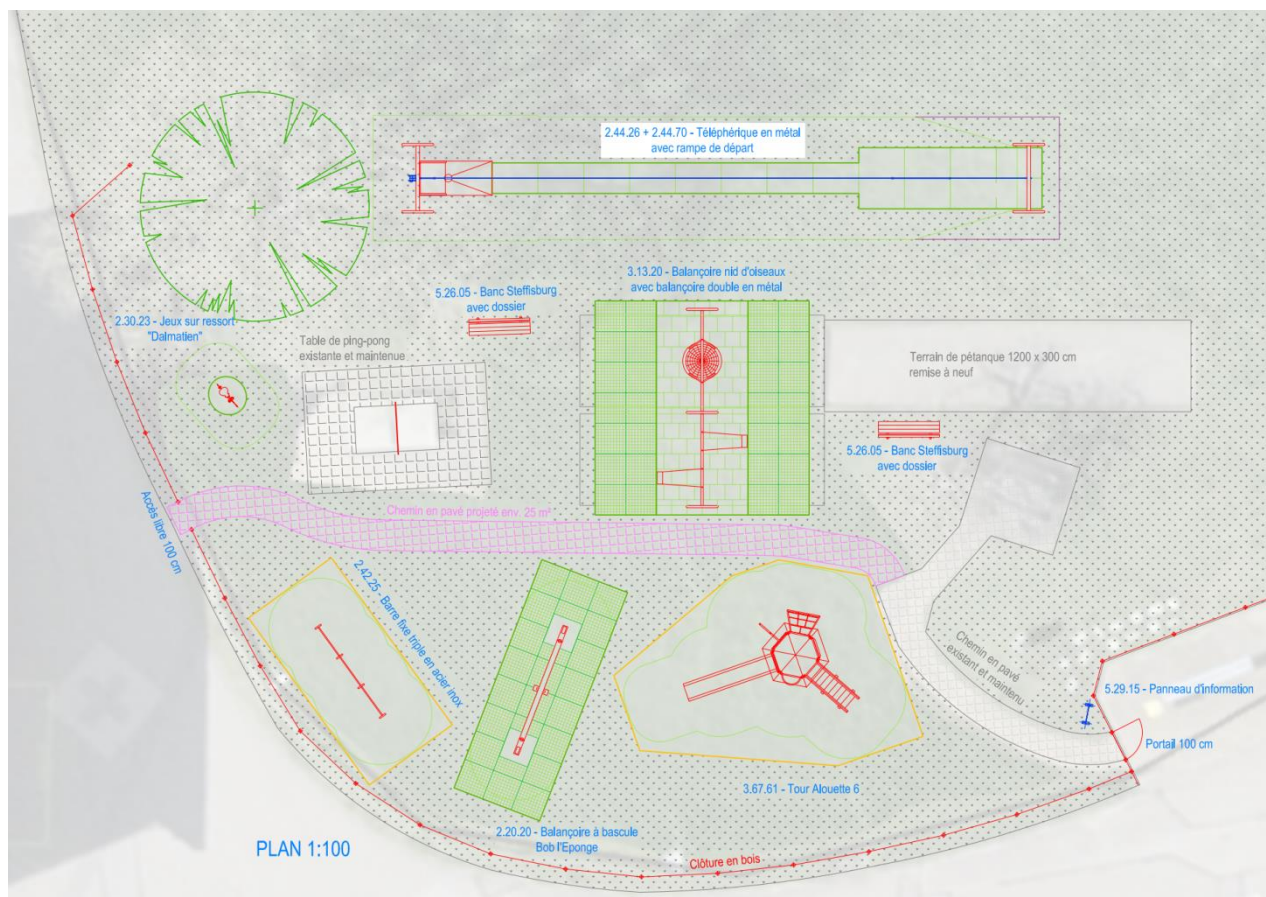
## b) Choix du type de jeux :

Afin d'augmenter sensiblement la durée de vie des engins, le groupe de travail a retenu des jeux métalliques plutôt que des constructions en bois. Le groupe a aussi préféré des jeux de construction suisse.

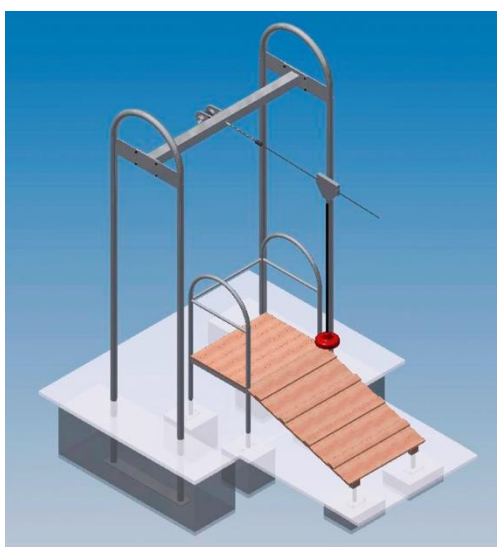
## c) Emplacement et composition de la place de jeux :

- une tour Alouette
- une balançoire à bascule
- une balançoire double (parent-enfant)
- une balançoire nid d'oiseau (pour plusieurs enfants)
- un jeu sur ressort
- trois barres fixes
- une tyrolienne

Le terrain de pétanque et la table de ping-pong sont maintenus, mais nécessitent un rafraîchissement.



Quelques images fournies par le fabricant pour illustrer les engins choisis (images pas forcément identiques au résultat final) :



#### **d) Sécurité**

La barrière de sécurité actuelle répond partiellement aux normes selon le BPA.  
Une entrave à l'entrée de la place de jeux, côté collège sera maintenue.

Un portail d'accès sécurisé sera installé vers le pilier public (en face du bâtiment de l'ancienne poste) et une prolongation de la barrière en bois en direction la route cantonale (BP628).

#### **e) Les revêtements :**

Des dalles antichocs selon les normes de sécurité européennes, avec un système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc seront installées sous les jeux.

La balançoire double et la balançoire nid d'oiseau seront entourées de dalles de gazon, ce qui assurera la propreté de l'endroit en cas de terrain humide.

Le revêtement vers la tour Alouette sera constitué de copeaux calibrés répondant aux normes de sécurité, ce qui rendra l'endroit naturel et de moindre coût et ils pourront être compostés facilement.

#### **f) Détermination de la Municipalité**

Les propositions et conclusions du groupe de travail ont été présentées à la Municipalité. Cette dernière a remercié ses membres et grandement apprécié la qualité des investigations menées.

Elle a approuvé l'éventail détaillé et elle a finalisé ce Préavis dans ce sens en apportant son entier soutien à cette vision.

### **5) Coût et financement**

Les coûts des travaux et des engins sont basés sur les prix catalogue des fournisseurs et des demandes d'offres effectués par la Municipalité.

1.	Travaux de démontage	CHF 500
2.	Aménagements du terrain	CHF 36'500
3.	Jeux et engins	CHF 51'000
4.	Sécurité barrière	CHF 1'000
5.	Imprévus	CHF 1'000
	<b>Total</b>	<b>CHF 90'000</b>

Ce montant sera mis en déduction du Fonds des « Travaux futurs »

## 6) Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Général, de bien vouloir accepter les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Curtilles

Vu le préavis municipal n° 2022-04

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Ouï le rapport de la commission

### Décide :

D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation de la place de jeux située vers le Collège.

Pour un montant de CHF 90'000 qui sera comptabilisé par le Fonds des Travaux futurs.

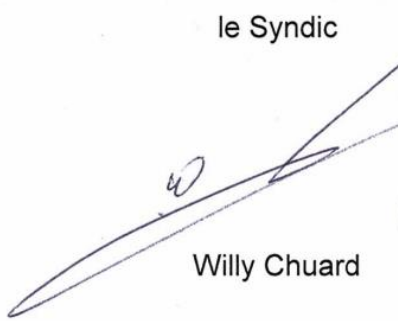
Municipal responsable : Frédéric Cand

Approuvé en séance de Municipalité du 07.06.2022

### Au nom de la Municipalité

le Syndic

la Secrétaire

  
Willy Chuard





Doris Agazzi